
Sommaire

A. Les objectifs de développement durable	3
1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ?.....	3
2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ?	3
3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob du site FR3100511	5
4. : Les objectifs opérationnels.....	5
a) Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ?	5
b) Les objectifs opérationnels définis pour le Docob du site FR3100511.....	6

A. Les objectifs de développement durable

1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ?

Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, en donne la définition suivante : « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Les objectifs de développement durable fixent les lignes directrices de la gestion sur le site à long terme. Ils sont valables aussi longtemps que les enjeux de conservation associés sont d'actualité.

2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ?

Les objectifs de développement durable doivent :

- Être en adéquation avec la finalité du réseau Natura 2000 : « le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire » ;
- Tenir compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense locales. Toutefois, les objectifs de développement durable ne répondent pas directement aux enjeux socio-économiques et culturels. Ils peuvent contribuer à les satisfaire seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact négatif sur les habitats naturels et les espèces concernés par le site Natura 2000 ;
- Cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (ex : plan de gestion de réserve naturelle, SAGE, charte de PNR, Annexes vertes du SRGS...);
- Respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site (*SOUHEIL H & al. 2009*).

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

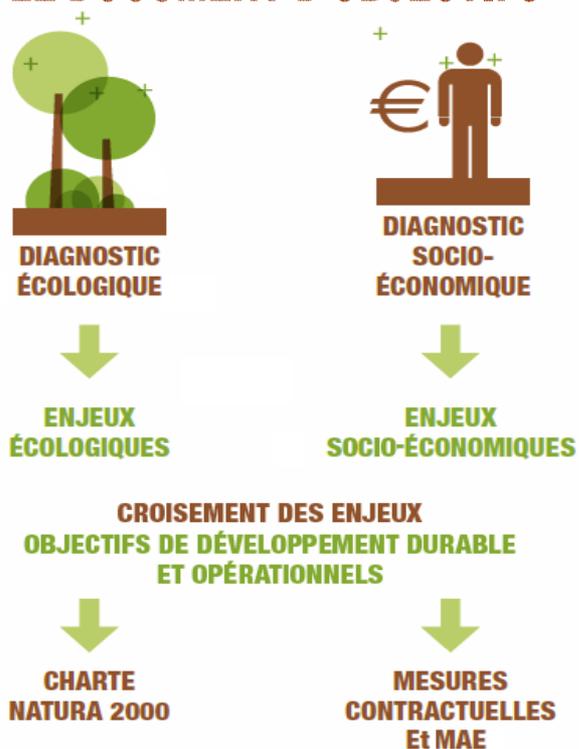


Schéma de la méthodologie d'élaboration de docob (Guide méthodologique d'élaboration des docobs, PnrA selon ATEN, 2011)

Figure 1 Schéma conceptuel d'un document d'objectifs Natura 2000

3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob du site FR3100511

En tant qu'opérateur du site Natura 2000, le SMPNRA a identifié des objectifs de développement durable, en croisant le produit des deux premières sessions de groupes de travail destinées aux enjeux écologiques et socio-économiques. Les quatre objectifs de développement durable proposés ont été communiqués aux membres des groupes de travail pour relever leurs remarques, puis présentés au comité de pilotage pour ajustement et validation, le 23 janvier 2014 :

ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux

ODD 2 : Soutenir le développement des activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

ODD 3 : Améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en partenariat avec les propriétaires, gestionnaires et ayants-droits.

ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site

Les objectifs de développement durable sont également formulés de manière à être en adéquation avec les objectifs de la ZPS FR3112001 « Forêts, bois et étangs de Thiérache », superposée au site 38.

4. Les objectifs opérationnels

a) Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ?

Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable, ils orientent l'action et la définition des mesures de gestion à mettre en place. Les objectifs opérationnels ont une visée à court et moyen termes. Ils sont à atteindre et pourront, si nécessaire être adaptés, au bout des deux périodes triennales d'animation, lors de l'évaluation du document d'objectifs.

b) Les objectifs opérationnels définis pour le Docob du site FR3100511

Toujours dans l'optique d'une élaboration concertée du Docob, les objectifs opérationnels ont également été communiqués aux membres des groupes de travail pour relever leur avis. Ils ont ensuite été proposés, expliqués et ajustés en comité de pilotage avant d'être validés.

Les objectifs de opérationnels sont également formulés de manière à être e, adéquation avec les objectifs de la ZPS FR3112001 « Forêts, bois et étangs de Thiérache », superposée au site 38.

c) Le lien entre les objectifs opérationnels du docob et les besoins socio-économiques

Comme pour les enjeux écologiques, le parallèle est fait entre les objectifs du document d'objectifs et les besoins socio-économiques identifiés pour le site. Ce lien permet de comprendre quels besoins humains doivent être pris en compte dans la réponse aux objectifs du docob.

Aussi, pour tous les objectifs du docob il est important de prendre en compte les 10 premiers besoins socio-économiques globaux que sont :

BSE 1. Assistance financière, technique, administrative, pour la gestion forestière et notamment les actions dédiées à la biodiversité

BSE 2. Simplification des démarches administratives et contraintes moindres

BSE 3. Acculturation des divers usagers pour le respect, la tolérance et la compréhension des activités en place et du site

BSE 4. Maintien de la bonne entente entre acteurs d'un territoire

BSE 5. Respect du propriétaire privé, de sa propriété et de son environnement

BSE 6. Information des propriétaires pour une meilleure compréhension du dispositif Natura 2000 et de législation environnementale

BSE 7. Valorisation des usages de la propriété privée

BSE 8. Circulation de l'information entre gestionnaires de sites

BSE 9. Information des propriétaires et usagers sur les pratiques favorables à la faune et la flore

BSE 10. Remboursement total des frais engagés dans le cadre d'actions contractuelles

Les 11 autres besoins socio-économiques globaux mis en évidence par objectif de développement durable et par grands types d'habitats ou groupes d'espèces :

Tableau 1 : Objectif de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux aquatiques

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Milieux aquatiques	OP 1.1 : Améliorer la qualité physico-chimique, biologique et chimique des eaux (étangs, mares et cours d'eaux)	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetes</i> - <i>Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.2 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique et biologique des cours d'eau et du bassin versant.	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun	
		OP 1.3 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique des étangs pour réduire leur impact sur les cours d'eau	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun	
		OP 1.4 : Favoriser la diversification des habitats aquatiques par des processus naturels (ripisylve, recharges en débris ligneux, embâcles, atterrissement, ...)	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1166 - Triton crêté	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 2 : Objectif de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux forestiers

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Milieux forestiers	OP 1.5 : Maintenir des peuplements diversifiés dans leur structure et leur composition	1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.6 : Maintenir un réseau de vieux bois répondant aux besoins des habitats et des espèces	1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.7 : Soutenir les pratiques sylvicoles et les opérations de mobilisation de bois limitant leur impact sur les sols, les espèces et les habitats forestiers ou de lisière	1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.8 : Préserver, restaurer et gérer favorablement les milieux intra-forestiers (aquatiques, végétations de lisières et layons, clairières) en partenariat avec les acteurs locaux de manière à bénéficier de leur expertise et compétences et à concilier ces actions avec leurs besoins	1065 - Damier de la Succise, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles
		OP 1.9 : Améliorer la transition entre milieux forestiers et milieux ouverts en favorisant les lisières étagées.		6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.10 : Assurer l'équilibre des classes d'âge.	1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.11 : Favoriser le maintien des colonies de chauves-souris	1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente

Tableau 3 : Objectif de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux ouverts

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Milieux ouverts	OP 1.12 : Maintenir et favoriser les pratiques d'entretien extensives, préférentiellement agricoles, favorables aux habitats ouverts et espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site	1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso - <i>Sedion albi</i> , 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude,
		OP 1.13 : Restaurer les milieux ouverts moyennement à fortement embroussaillés ou ayant changé d'usage	1065 - Damier de la Succise, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso - <i>Sedion albi</i> , 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
		OP 1.14 : Maintenir et développer un réseau dense et diversifié d'éléments paysagers favorables aux chauves-souris, insectes et amphibiens : haies, arbres de haut jet ou têtards, mares, ..., en partenariat avec les propriétaires et la profession agricole	1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	
		OP 1.15 : Diversifier les structures de la haie.	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage

BSE 20. Préserver les terrains agricoles

BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 4 : Objectif de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour l'ensemble des habitats et espèces d'IC

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 1.16 : Assurer la suffisance de gîtes aux chiroptères d'intérêt communautaire	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin,	
		OP 1.17 : Gérer la présence d'espèces animales (prédatrices, chassables ou nuisibles) ou végétales identifiées comme défavorables aux habitats d'intérêt communautaire et/ou d'espèces, en relation avec les acteurs locaux compétents	1032 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso - Sedion albi</i> , 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.18 : Eviter les traitements phytosanitaires.		3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso - Sedion albi</i> , 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 1.19 : Garantir la compatibilité des activités de loisir avec les enjeux de conservation du site.	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	
		OP 1.20 : Encadrer la fréquentation touristique du site au regard des enjeux écologiques du site et des besoins de la population locale		

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 5 : Objectif de développement durable n°2

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 2 : Soutenir le développement des activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 2.1 : Participer à la préservation du système agricole herbager à son développement	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Succise, 1079 , 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6110* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 2.2 : Participer à la préservation de l'activité sylvicole et à son développement	1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 2.3 : Participer à la préservation des activités traditionnelles et de loisir (chasse, pêche, ...) et à leur développement	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Succise, 1079 - 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 2.4 : Participer au développement de la valorisation économique raisonnée des éléments arborés du bocage, au regard des enjeux écologiques du site	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Succise, 1079 , 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun
		OP 2.5 : Participer au développement de filières économiques en soutenant la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la conservation des végétations et espèces d'intérêt communautaire et les usages en place sur le site	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6110* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 6 : Objectif de développement durable n°3

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 3 : Améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en partenariat avec les propriétaires, gestionnaires et ayant-droits	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 3.1 : Réaliser le suivi écologique et l'évaluation des opérations de gestion et de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso - Sedion albi</i> , 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 3.2 : Améliorer la connaissance relative aux habitats d'intérêt communautaire "discrets" connus ou potentiels sur le territoire du site 38		3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux
		OP 3.3 : Améliorer la connaissance relative à l'exploitation du territoire du site 38 par les espèces d'intérêt communautaire	1032 - Mulette épaisse, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1321 - Murin à oreilles échanquées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	
	Milieux aquatiques	OP 3.4 : Inventorier la faune piscicole (Bouvière et Loche d'étang) des plans d'eau du site, identifier et quantifier les facteurs favorables et défavorables aux plans d'eau comme aux cours d'eau, et proposer un programme d'actions	1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 7 : Objectif de développement durable n°4

Objectifs de développement durable	Milieus concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 4.1 : Développer le partenariat avec les acteurs locaux pour le conseil et la mise en place d'actions favorables aux espèces et végétations d'intérêt communautaire	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Succise, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto - Nanojuncetea</i> , 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> , 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso - Sedion albi</i> , 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique, 9110 - Hêtraies du <i>Luzulo Fagetum</i> , 9130 - Hêtraies à Aspérule, 9160 - Chênaies pédonculées charmaies, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> , 91E0* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun,
		OP 4.2 : Sensibiliser le grand public au patrimoine naturel et valoriser les actions favorables à la biodiversité mises en place par les acteurs du site		
		OP 4.3 : Informer les usagers du site de la réglementation en vigueur		
		OP 4.4 : Accompagner techniquement et administrativement les acteurs locaux dans la réflexion et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire		
		OP 4.5 : Maintien d'un climat de concertation et d'échange entre les acteurs du site		

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager